Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 6 (1960)

Heft: 4

Artikel: Comment la Suisse romande et le Tessin se sont incorporés dans la Confédération

Autor: Meyer, G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-849145

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Comment la Suisse Romande et le Tessin se sont incorporés dans la Confédération

Il n'y a aucun rempart naturel entre le lac de Genève et le lac de Constance, ni entre le Jura et les Alpes. Il n'est donc pas étonnant que les ducs de Zaeringen, au faîte de leur puissance (XIIe siècle), aient tenté de conquérir les évêchés de Lausanne et de Genève, tandis que le duc Pierre de Savoie chercha à étendre sa puissance jusqu'à Berne. Plus tard, nous voyons les Confédérés, sous l'initiative de Berne, entreprendre les mêmes efforts d'extension vers la Suisse occidentale, soit sous forme de conquêtes, soit sous celle d'alliances. C'est ainsi qu'en 1388, la petite ville de Neuville devint combourgeoise de Berne qui, à la même époque, acquit Nidau et obtint le protectorat sur la vallée de Saint-Imier. Autour de 1400, Berne étend son influence dans la vallée de la Sarine supérieure et le traité perpétuel de combourgeoisie, conclu en 1406 avec la ville de Neuchâtel, ainsi que l'alliance perpétuelle conclue en même temps avec le comte de Neuchâtel, lui donnent la qualité de juge dans toutes les différends qui pourraient s'élever entre le comte et ses sujets.

Les victoires remportées par Berne et ses alliés suisses pendant la guerre de Bourgogne (1474-1477) avaient pour conséquence l'acquisition de la plus grande partie de la Suisse romande, conquête qui ne devint définitive que cinquante ans plus tard. En effet, sur l'intervention du roi de France et en raison de l'opposition des trois cantons primitifs, intéressés à ce moment davantage aux affaires du Tessin et de l'Italie qu'à une politique d'extension vers l'Ouest, le pays de Vaud avait dû être rendu à la cour de Savoie. Berne et Fribourg devaient alors se contenter des baillages en commun sur Morat, Grandson, Orbe et Echallens. Berne obtenait, en outre, le baillage sur Aigle, et Fribourg celui sur quelques autres communes. Les Valaisans, leurs alliés, gardaient la vallée inférieure du Rhône, de Sion jusqu'à St-Maurice.

Malgré cela, l'influence helvétique dans la Suisse romande, durant cette période, ne s'est nullement affaiblie. A la suite de la prétention du duc de Savoie de se proclamer souverain à Lausanne et à Genève, ces deux villes furent entraînées à chercher du secours et à conclure, en 1526, un traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg. Aussi, lorsqu'en 1530, une armée savoyarde menaça très sérieusement Genève, les Bernois, avec quelques alliés, se précipitèrent-ils au secours de cette dernière et mirent-ils en fuite ses agresseurs. Par le traité de Saint-Jullien (19 octobre 1530) Berne put se faire reconnaître le droit d'occuper le Pays de Vaud si jamais le duc de Savoie attaquait de nouveau Genève.

L'occasion propice se produisit en 1536. Quand Berne apprit que le duc de Savoie avait encore une fois bloqué Genève, sans tenir compte du traité de Saint-Jullien, elle lui déclara la guerre et s'empara du Pays de Vaud, ainsi que du pays de Gex et du Chablais. Fribourg enleva alors au duc de Savoie : Romont, Broc, Châtel-Saint-Denis et Estavayer, les Valaisans prirent le pays entre Saint-Maurice et le lac de Genève. Les disputes de religion, dont souffrait la Suisse pendant tout le XVIe siècle, empêchèrent à cette époque le rattachement de la Suisse romande entière. Les cantons catholiques s'opposèrent à l'entrée de Genève dans la Confédération, de sorte que cette cité n'arriva qu'à remplacer, en 1584, la combourgeoisie bernoise de 1526, par un traité d'alliance perpétuelle avec Berne et Zurich ; son incorporation dans la Confédération, comme canton, fut retardée jusqu'au 19 mai 1815. Ces mêmes luttes avaient pour conséquence de faire perdre à Berne, autour de 1600, le Pays de Gex et le Chablais.

Quant à Neuchâtel, le Congrès de Vienne l'a, en 1815, réuni à la Suisse tout en rendant au roi de Prusse ses droits souverains sur la principauté. Cet état hybride était la cause de nombreuses luttes politiques entre les monarchistes et les républicains, et ce n'est qu'après la révolution neuchâteloise de 1848 que des liens solides s'établirent entre le canton et la Suisse. On sait qu'en 1856 le roi de Prusse renonça à ses droits sur Neuchâtel.

Mentionnons encore que le canton de Berne obtenait, en 1815, du Congrès de Vienne, en dédommagement de la perte de l'Argovie et du Pays de Vaud, devenus cantons eux-mêmes, le Jura bernois qui depuis la Révolution avait appartenu à la France.

Si aucune raison topographique ne s'opposait à la réunion de la Suisse française avec la Suisse alémanique, il n'en était pas de même du Tessin qui est séparé des autre cantons par un groupe de très hautes montagnes. La nature a fait du Tessin un morceau d'Italie et le peuple est de race lombarde ; pourtant, l'histoire et la volonté de ce peuple l'ont rattaché à la Suisse d'une manière indissoluble.

Dès l'époque et particulièrement à partir de la domination carolingienne, le territoire tessinois s'est morcelé en de nombreuses seigneuries. Le plus important seigneur fut d'abord l'évêque de Côme qui, en 1127, dut céder ses droits à la ville de Milan. Puis, après avoir connu plusieurs changements de maîtres, le territoire tessinois tombait, en 1335, sous la souveraineté des Visconti de Milan. En 1402, à la mort du duc Gian Galezzo, la Levantine profita de l'occasion pour secouer le joug milanais et pour appeler à son secours Uri qui, ensemble avec l'Obwald, occupa la vallée, en 1403. Ces cantons pouvaient ensuite acquérir Bellinzona, ainsi que le Val Maggia et le Val Verzasca. Mais après la défaite des Suisses à Arbédo, en 1422, les frontières du duché de Milan furent reportées au Saint-Gothard. En 1439, Uri occupa une nouvelle fois la Levantine et obtint, en 1480, que cette vallée lui fût définitivement cédée. Les guerres d'Italie ayant amené la conquête du reste du Tessin, les territoires tessinois se trouvèrent alors, vis-à-vis des cantons suisses, dans la situation suivante : la Levantine relevait uniquement d'Uri ; Bellinzona, Blenio et la Riviéra formaient trois baillages distincts dépendant d'Uri, de Schwyz et de Nidwald. Les baillages de Mendrisio, Lugano, Locarno, ainsi que du Val Maggio, relevaient des douze anciens cantons (Appenzell, le treizième, restait en dehors).

D'une façon générale, les cantons avaient succédé aux anciens souverains dans tous leurs droits, mais laissant

aux populations la plus grande partie de leur indépendance locale. Dès 1513, des baillis exerçaient le gouvernement à leur place. Lorsque, à la fin du XVIIIe siècle, le général Bonaparte eut conquis la Lombardie, une partie de la population tessinoise, surtout la jeunesse instruite, aurait voulu incorporer le Tessin à la République cisalpine, mais elle ne fut pas suivie par la majorité du peuple, de sorte que ce mouvement aboutit à l'indépendance dans l'union avec la Suisse. La constitution de la nouvelle République helvétique qui, en 1798, avait remplacé l'ancienne Confédération des treize cantons, prévoyait pour le Tessin deux cantons, Lugano et Bellinzona, mais cela ne donnait pas satisfaction aux Tessinois qui se réjouirent en apprenant que par suite de l'Acte de Médiation, signé à Paris, le 19 février 1803, le Tessin était devenu un seul canton souverain.

Ainsi les habitants de la Suisse romande et du Tessin sont-ils devenus, les uns après les autres, membres de la Confédération helvétique, d'abord comme combourgeois, alliés ou même comme sujets. Ils y trouvèrent la sécurité et la paix, de même que l'affirmation de leur autonomie locale à laquelle ils tenaient tant et cela n'était pas sans valeur à une époque où l'absolutisme régnait dans presque toute l'Europe. Lorsque leurs territoires ont été transformés en cantons souverains, l'unité de la vie nationale a été rapidement créée chez nous grâce à notre esprit de tolérance, de réserve et de bonne volonté envers les minorités et depuis lors cette unité n'a jamais été mise en danger par la diversité de races et de langues existant dans le peuple suisse.

G. MEYER (*Lyon*).

(*Suite de la page 3*)

core dans la France voisine — sont aisément réalisables à partir de Neuchâtel.

Mme Hanska, la « belle étrangère », qui fit faire à Balzac, « le pèlerinage de Neuchâtel », écrivait : « De ma vie, je n'ai passé deux mois aussi heureux et paisibles qu'à Neuchâtel. J'ai fait des courses délicieuses dans le plus beau pays du monde. » Et, dans « L'Age d'Or », Fernand Gregh publie ce passage enthousiaste : « Nous entrâmes en Suisse par Neuchâtel... Au sortir d'un tunnel, apparut, d'un seul coup, toute la chaîne des Alpes rosée par le soleil couchant. C'était sublime. Tous les voyageurs du wagon, debout, poussaient des cris d'admiration... Le lendemain, je me réveillai dès six heures pour ne rien perdre de la journée. Il faisait beau. L'eau du lac était si limpide au bord du quai qu'on y voyait distinctement des milliers de petits poissons s'ébattre dans un bleu divin. Tout cela me paraissait se passer dans un monde enchanté. J'en ai gardé pour la Suisse un attendrissement. »

Tranquille sans être inerte, gaie sans être tapageuse, ville universitaire où la jeunesse studieuse apporte quotidiennement le charme de ses enthousiasmes, Neuchâtel mérite certainement son rôle de centre régional de tourisme et son titre de « perle du Jura suisse », qui succède aujourd'hui à la *regalissima sedes* offerte en l'an 1011 par Rodolphe III de Bourgogne à son épouse Ermengarde.

René DUPUIS,
Directeur de l'Association
pour le développement de Neuchâtel.

Auslandschweizer-«Home»... ein «pied-à-terre» in der Heimat

« Home » pour Suisses de l'étranger à Dürrenaesch

Le «Home», «le petit village» dans le village Argovie-Suisse

Auslandschweizer «Home» in Dürrenaesch, Aargau-Schweiz

Das Auslandschweizer «Home» Dörfli im Dorf

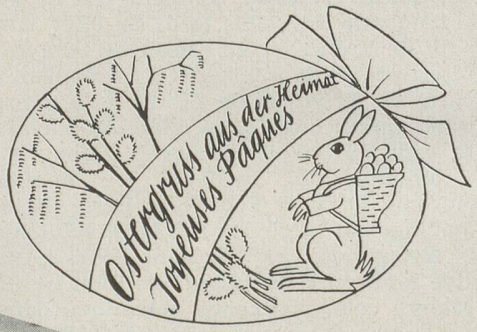

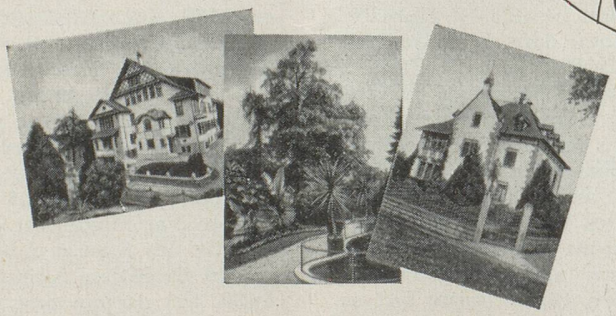

Le « Home » est ouvert toute l'année. Demandez des prospectus et le programme du « Home » à votre consulat ou directement au Secrétariat du « Home » pour Suisses de l'étranger à Dürrenaesch (Argovie-Suisse).

Das « Home » ist das ganze Jahr geöffnet. Verlangen Sie Prospekte und « Home »-Programm bei Ihrem Konsulat oder direkt beim Sekretariat des Auslandschweizer-« Home » in Dürrenaesch (Aargau-Schweiz).

Joyeuses Pâques à nos chers compatriotes à l'étranger
Herzliche Osterwünsche an unsere lieben Landsleute im Ausland

«Home» pour Suisses de l'étranger... un pied-à-terre dans la patrie